

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°48 du 9 novembre 2012**

**PARTIE PERMANENTE**

**Armée de l'air**

**Texte n°60**

**ARRÊTÉ**

fixant la liste des chefs d'organismes relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air.

*Du 31 août 2012*

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR.

**ARRÊTÉ fixant la liste des chefs d'organismes relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air.**

*Du 31 août 2012*

NOR D E F L 1 2 5 1 8 9 4 A

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 720.1

*Référence de publication :* BOC N°48 du 9 novembre 2012, texte 60.

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R. 3231-10. ;

Vu le décret n° 2012-422 du 29 mars 2012 relatif à la santé et à la sécurité au travail au ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 31 août 2012 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air,

Arrête :

Art. 1er. En application des dispositions du décret du 29 mars 2012 susvisé, sont des chefs d'organisme relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air :

- les commandants des formations administratives dont la liste est fixée en annexe de l'arrêté du 31 août 2012 susvisé fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air ;
- les autres autorités dont la liste est fixée en annexe du présent arrêté.

Art. 2. Le chef d'état-major de l'armée de l'air est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps aérien,  
major général de l'armée de l'air,*

Joël MARTEL.

ANNEXE.  
**LISTE DES CHEFS D'ORGANISMES RELEVANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE  
L'AIR.**

ORGANISMES.	CHEFS D'ORGANISMES.
Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense (SIMMAD).	Directeur central de la SIMMAD.